

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 24 octobre 2014

Le vingt-quatre octobre deux mil quatorze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoints, Michel GONCALVES, Patricia PIGEON, Jean Luc TANGRE, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Michel PERRIN, Conseillers municipaux.
Absents excusés : Aurélie CLERIN-FAGET, Joël TOURTE qui avait donné pouvoir Danielle POIRSON.

Ordre du jour :

Finances
Travaux
Festivités
Questions diverses.

Catherine SCHWIND est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 16 août 2014 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

❖ **ACCEPTATION DE CREDIT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, accepte les chèques de remboursement de 4 269.12 € et de 571.23 € par la SMACL et de 26.46 € par l'Entreprise ORANGE.

❖ **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil municipal par 8 voix pour et 2 abstentions (JL TANGRE et Patricia PIGEON), décide d'allouer à Monsieur Benjamin KOUEYOU l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget pour tout le mandat.

❖ **DEMANDE DE FINANCEMENTS**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le projet d'aménagement d'un parking de 3 places sur la parcelle cadastrée B20, d'un montant estimatif de 6 939.50 € HT et l'installation d'un rail de protection au droit du lavoir d'un montant estimatif de 2 994.00 € HT.

TRAVAUX

❖ **CONTRAT RURAL**

Alain LEGRAND fait part des travaux terminés et en cours concernant la voirie les parkings et l'église.

Le conseil remercie l'Entreprise WIAME pour la qualité de son travail.

Pour terminer le deuxième volet du Contrat rural, trois devis ont été demandés pour l'aménagement paysager des abords de la mairie. Danielle POIRSON rappelle que les travaux sont financés à 80% au titre du troisième Contrat rural passé avec le Département et le Conseil régional.

La réfection du toit de l'église concernera le troisième volet de ce contrat.

❖ **VOIRIE**

Sur la demande de la Mairie, le Conseil Général est intervenu rue du Grand Morin pour consolider les rives de chaussée défectueuses. Le Conseil remercie les services de l'ART pour leur aide.

Certains marquages ont été effacés par ces travaux. Le service technique de la Mairie va repeindre les emplacements réservés au stationnement. A cet effet Danielle POIRSON remercie Jean-Luc TANGRE, Elu, pour son aide quotidienne.

Alain LEGRAND informe le Conseil que des poteaux de signalisation seront prochainement installés rappelant que le Code de la Route interdit le stationnement sur les trottoirs.

Par ailleurs, Patricia PIGEON rappelle que les « véhicules tampons » ne sont pas autorisés. « Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique, pendant une durée excédant sept jours... Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (Cf Article R417-12 du Code de la Route) ».

Le Conseil regrette de devoir faire appliquer ces mesures, mais le nombre de véhicules stationnant sur la chaussée devient problématique d'autant plus que malgré l'article 12 du PLU les automobilistes ne garent pas leurs véhicules à l'intérieur des propriétés.

« Le stationnement des véhicules de toute nature correspondant aux besoins des constructions et installations nouvelles, doit être assuré au-dehors de la voie publique.

En particulier, il est exigé :

- ↳ Constructions à usage d'habitation individuelle : au moins une place par tranche de 60m² de surface de plancher habitable. Toute tranche entamée compte pour une tranche entière.
Cette obligation s'applique à toute nouvelle construction mais aussi en cas de changement de destination, ainsi qu'en cas d'aménagement de logements multiples dans un même bâtiment... »

Une réunion concernant la viabilité hivernale va être organisée. Les personnes qui souhaitent aider peuvent se rapprocher d'Alain LEGRAND

❖ ASSAINISSEMENT

Alain LEGRAND rappelle le rôle du S.P.A.N.C. et informe que le délégataire, TEST INGENIERIE, va commencer les vérifications de bon fonctionnement des ouvrages. Au préalable, les Tigéens doivent être en possession du règlement du service. Madame CART en a déjà distribués un certain nombre mais il reste encore une soixantaine de documents à remettre. Ces documents doivent être remis en main propre contre récépissé, ou bien adressés au riverain par lettre recommandée. Afin d'éviter une dépense intempestive, Danielle POIRSON demande aux Tigéens, qui ne possèdent pas encore ce règlement, de bien vouloir, dans la mesure du possible, se présenter en mairie pour le retirer.

❖ AMENAGEMENT NUMERIQUE

Michel GONCALVES informe le Conseil que les travaux concernant la montée en débit seront bientôt terminés. L'ensemble du village devrait pouvoir se connecter fin mars 2015.

FESTIVITES

❖ NOEL

Danielle POIRSON informe le Conseil que le Père Noël passera samedi 13 décembre, comme d'habitude une petite scène sera proposée par les enfants.

Patricia PIGEON rappelle qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, les Elus recevront les **jeunes retraités le dimanche 14 décembre autour d'un déjeuner festif.**

Puis propose au Conseil de délibérer sur l'attribution d'un don aux deux personnes âgées de 81 ans domiciliées à TIGEAUX depuis 2001.

Francis POISSON rappelle au Conseil la règle de répartition de l'enveloppe des primes de fin d'année versées aux trois agents titulaires de la Commune, les Elus votent l'enveloppe des primes.

❖ Autres festivités

Le Conseil établira un planning des manifestations festives de la Commune.

Patricia PIGEON indique d'ores et déjà que

- les rois seront fêtés en janvier,
- une « choucroute party » est envisagée au printemps,
- l'inauguration des travaux du centre du village aura lieu au printemps.

QUESTIONS DIVERSES

Danielle POIRSON rappelle que le RPQS est obligatoire et qu'il convient de l'accepter par délibération.

❖ **SATESE** (Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration)

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés renouvelle la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement avec le SATESE.

❖ **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés renouvelle la Commission des impôts directs.

❖ **VOISINS VIGILANTS**

Les voisins vigilants sont des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur quartier pour réduire l'insécurité.

Christine LE FOLL présente le dossier. Il s'agit d'une participation citoyenne des habitants qui passe par une inscription sur un site (anonymement, seule l'adresse y figure) sur lequel on peut créer une communauté. Il ne s'agit en aucun cas d'une sorte de milice.

Le Conseil propose d'envoyer un courrier aux Tigéens pour leur proposer une réunion d'information à laquelle les gendarmes seraient conviés.

La mairie aurait un rôle fédérateur au départ de l'action, mais laisserait ensuite les habitants s'organiser entre eux. Les panneaux publicitaires seraient néanmoins à la charge de la Commune.

❖ **INFORMATIONS**

• **Arrêtés municipaux**

Catherine GSCHWIND rappelle que les propriétaires sont tenus de faire ramoner leurs cheminées avant le 30 novembre (le ramonage chimique par brique est insuffisant au regard des assurances) et que chaque propriétaire doit entretenir le trottoir situé devant sa propriété en toutes saisons et plus particulièrement par temps de neige ou de verglas.

Deux arrêtés ont été pris en ce sens le 22 courant.

• **Formalités administratives**

Christine LE FOLL rappelle que l'inscription sur la liste électorale s'effectue en mairie jusqu'au 31 décembre, elle est obligatoire pour voter l'année suivante.

L'inscription nécessite la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile.

Dans le cadre du parcours de citoyenneté, toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser (entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant) en se présentant à la mairie munie d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement lui sera remise. Ce document, à conserver précieusement, est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

• **Elagage**

Jean-Luc TANGRE insiste sur l'obligation faite aux riverains des voies publiques d'élaguer leurs arbres et arbustes, **à l'aplomb de leur clôture.**

Michel GONCALVES signale que beaucoup d'arbres sont atteints de maladies et que certains d'entre eux sont prêts à tomber.

• **Déchets verts**

Michel PERRIN informe le conseil que les derniers ramassages de déchets verts auront lieu les 29/10, 12/11, et 26/11. Les élus distribueront les sacs le 21 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h30.